



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nédellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal  
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau  
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

**8. RENOVATION DE LA BAIE N° 5 DE L'EGLISE NOTRE-DAME : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A LA DRAC**

Exposé :

L'église Notre-Dame, édifice majeur de la haute ville, classé monument historique le 6 mai 1915, datant du dernier quart du XIII ème Siècle, présente des signes importants de vieillissement au niveau de la baie N°5 du transept Nord.

Des meneaux en pierre de la baie ont éclaté, notamment au niveau des barlotières oxydées. L'ensemble des fers sont oxydés et le vitrail est à déposer afin d'être restauré. Une protection grillagée en laiton sera ensuite installée afin d'empêcher les dégradations.

Les travaux s'élèvent pour le lot maçonnerie à 17 202.86 € HT pour le lot vitrail à 33 688.90 € HT.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération :

1) DEPENSES		RECETTES	Demandé
Restauration de la Baie n°5, transept Nord, église Notre-Dame		Conseil départemental du Finistère (25%)	12 722,94 €
maçonnerie et vitrail	50 891,76 €	DRAC (50%)	25 445,88 €
		Ville Quimperlé (25%)	12 722,94 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>50 891,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 891,76 €</b>

- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Finistère, afin de financer les travaux.

Avis favorable de la commission Politique de la Ville et Environnement du 11 mai 2015

Avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 12 mai 2015

Avis favorable de la commission des Finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2015

**Décision** : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme  
Le MAIRE,


